

CAHIER DE REVENDICATIONS NÉGOCIATIONS SECTORIELLES 2017- 2018

CP 128 - CUIR

GÉNÉRAL

- Prolongation des accords existants
- Durée : du 1/1/2017 au 31/12/2018

POUVOIR D'ACHAT

- Augmentation maximale des salaires minimaux et réels bruts ainsi que des primes, à partir du 01/01/2017

CREDIT-TEMPS ET RCC :

- Application de tous les systèmes possibles RCC
- Application de la cct cadre national sur les conditions d'âge pour les allocations de l'ONEM en cas de crédit-temps fin de carrière (35 ans de carrière, métier lourd, 20 ans de travail de nuit)
- Amélioration de l'indemnité en cas de RCC

ORGANISATION DU TRAVAIL / BIEN-ETRE

- Conclure une CCT sectorielle sur le travail faisable et la réintégration
- Accorder une journée d'ancienneté après 5 ans
- Introduire 1 journée de réduction du temps de travail à partir de 45 ans, avec des mesures compensatoires

PRIME SYNDICALE

- Adaptation automatique au montant maximum ONSS

MOBILITE

- Augmentation maximale et automatique des indemnités vélo
- Instauration du système de tiers-payant

SECURITE D'EXISTENCE

- Augmentation des indemnités de sécurité d'existence
- Développer une clause sur la sécurité d'emploi

FORMATION

- Conclure une CCT sectorielle sur le nouvel objectif de formation :
 - Droit individuel
 - Clarifier formel – informel
 - Contrôle sur la qualité des formations

REGROUPEMENT SECTORIEL

- Harmoniser les différentes indemnités sectorielles vers le haut

POUR MÉMOIRE

- Adaptation de la CCT sectorielle crédit-temps à la CCT 103 modifiée